



**Commission Régionale
Statut des Educateurs
et
Entraîneurs du Football
Section Statut
SAISON 2019-2020**

Procès-Verbal

Présents : M. Ahmed BOUAJAJ, M. Christian PORNIN, M. Christian FORNARELLI, M. Bertrand REBOURS.

Excusés : M. Ali MOUCER, M. Jean-Claude DAIX, M. Philippe COUCHOUX.

Assiste : M. Lénéaïck LERMA

Réunion du 16/09/2019

Demande de dérogation

SAINTE GENEVIEVE SPORTS (500710) – Régional 2 Séniors – Louis Philippe BAKADAL

Diplôme minimum requis : BEF

Hors la présence de Monsieur Fornarelli,

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2019/2020 et 2020/2021) à la condition que l'éducateur obtienne le BMF dès cette saison.

NEUILLY SUR MARNE SFC (508884) – Régional 2 Séniors – Sébastien MOREAU

Diplôme minimum requis : BEF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF concernant la promotion interne, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BEF.

AC BOULOGNE BILLANCOURT (500051) – Régional 2 Séniors – Stéphane DI BIANCA

Diplôme minimum requis : BEF

Hors la présence de Monsieur Rebours,

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2019/2020 et 2020/2021) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions.

VINCENNOIS CO (500138) - Régional 3 Séniors – Bruno TICHADOU

Diplôme minimum requis : BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2019/2020 et 2020/2021) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions.

AS LA COURNEUVE (500653) - Régional 3 Séniors – Kadafi SOILIH

Diplôme minimum requis : BMF

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission précise que le club pourra bénéficier d'une dérogation de deux saisons (2019/2020 et 2020/2021) pour se mettre en conformité si l'éducateur en charge de l'équipe est maintenu dans ses fonctions.

COMBS LA VILLE CA (518014) – Départemental 1 Séniors – Yanice TOM

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

BOIS D'ARCY AS (511721) – Départemental 1 Séniors – Paulo DE SOUSA BRITO

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF sous réserve que le club enregistre la licence d'Animateur à M. DE SOUSA BRITO.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

FC COURCOURONNES (554259) – Départemental 1 Séniors – Sedjro TOBOSSI

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

MASSY 91 FC (518832) – Départemental 1 Séniors – Ousmane DIAGANA

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

PARIS UNIVERSITE CLUB (500025) – Régional 2 Séniors Féminines – Bertom DIAKOUNDOBA

Diplôme minimum requis : CFF3 ou AS

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF.

LESIGNY USC (525644) – Départemental 1 U18 – Guillaume BENEITE

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF.

LE CHESNAY 78 FC (522563) – Départemental 1 U18 – Karim EL MOUDKHIL

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

AS ERAGNY FC (511000) – Départemental 1 U16 – Maxime PETIN

Diplôme minimum requis : CFF3 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

AC BOULOGNE BILLANCOURT (500051) – Régional 2 U14 – Karim MACHKOURI

Diplôme minimum requis : CFF2 ou I2

Hors la présence de Monsieur Rebours,

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF.

CERGY PONTOISE FC (551988) – Régional 2 U14 – Tomas MATIGNON

Diplôme minimum requis : CFF2 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF.

PARIS UNIVERSITE CLUB (500025) – Régional 3 U14 – Makan DANFAGA

Diplôme minimum requis : CFF2 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, du fait que l'éducateur est actuellement en formation BMF.

DOURDAN SPORTS (500530) – Départemental 1 U14 – Mamedi SACKO

Diplôme minimum requis : CFF2 ou I2

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

DIAMANT FUTSAL (554271) – Régional 3 Séniors Futsal – Jeff ZAGHDOUN

Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

VITRY CA (500004) – Régional 3 Séniors Futsal – Nordine AYAD**Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal**

La Commission ne peut pas répondre favorablement à la dérogation sollicitée conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

La Commission invite M. AYAD à participer au Module Perfectionnement Futsal des 30 et 31 octobre pour que l'équipe ne soit plus en infraction vis-à-vis de l'obligation d'encadrement technique.

SC MARCOUVILLE (580882) – Régional 3 Séniors Futsal – Ivan RODRIGUEZ GARRIDO**Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal**

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

MONTMAGNY AS (850889) – Régional 3 Séniors Futsal – Remy DAVID**Diplôme minimum requis : Module Perfectionnement Futsal**

La Commission accorde la dérogation sollicitée pour la saison 2019-2020, conformément aux dispositions de l'article 11.3 du RSG de la LPIFF sous réserve que le club enregistre la licence d'Animateur à M. DAVID.

De plus, la Commission rappelle que cette dérogation n'est valable que pour une saison et invite l'éducateur à entrer en formation afin d'obtenir le diplôme minimum requis.

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue

Les éducateurs ci-dessous s'engagent à s'inscrire à une session de recyclage organisée par la Ligue de Paris au cours de la saison 2019-2020 :

- ANGEMONT Thierry	- HELOULA Mohamed
- BEN ROMDHANE Tahar	- HOUDOU Valentin
- BODINEAU Pierre Yves	- KARAMANI Ahmed
- DAOUD Chaib	- LEMY Gilbert
- DUONG Jean	- MACIEL DA SILVA Nuno
- FERREIRA GONCALVES R Philippe	- MAVUA MAKONDA Papy
- FLOIRAC Ludivine	- SUCHET Thomas
- FRANCOIS Mehdi	- TRABELSI Sofiane
- GUILLABERT Julien	- VICTORINE Carl

Article 6 du Statut des Educateurs – Formation Continue
--

Les éducateurs ci-dessous s'étaient engagés à suivre une session de recyclage organisée par la Ligue de Paris au cours de la saison 2018-2019, ce qu'ils n'ont pas fait, leur licence Technique Régional ne sera donc débloquée qu'une fois qu'ils auront effectivement participé à une session de formation continue.

<ul style="list-style-type: none"> - AKLI Manou - AVENEL Samuel - BIKINDU Chris - BOUABIDI Mehdi - BOUKADA Abdel - CLEMENT Stéphane - COULIBALY Bandiougou - DEMBELE Amadou - DIARRA Ndoman - ESTEVES CARVALHINO Sergio - FLORES Arnaud - FORTES Ludovic - GAUFFRE Laurent - GUEGAN Guillaume - GHASSEN Farhat - HELLOT Fabien - KHAIR Mehdi 	<ul style="list-style-type: none"> - KISSY Charles - KOUDOU Gahie - LAIGLE Anthony - LECLERE Marc - LUYINDULA DIAMFULA Jered - MABOANG KESSACK Emmanuel - MESFAR Nabil - MIGUET Sébastien - PLUMASSEAU Ali Didier - REVEILLON Franck - RICHOL Louis - ROUSSELLE Gilles - SALINGUE Franck - SYLVA François - TAUPIN Fabien - TRIPIED Kevin
---	---

Ci-dessous les dates et les thèmes des sessions programmées cette saison :

- 26 et 27 septembre 2019 : Responsable Technique de club, Jeune et Seniors
- 28 et 29 octobre 2019 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
- 14 et 15 novembre 2019 : La préformation
- 13 et 14 février 2020 : La connaissance de soi et préparation mentale
- 17 et 18 février 2020 : Entraînement des Défenseurs : Technique et Tactique
- 19 et 20 mars 2020 : La préparation athlétique
- 06 et 07 avril 2020 : La préformation
- 15 et 16 juin 2020 : Entraînement des Attaquants / Gardien de But : Technique et Tactique
- 06 et 07 juillet 2020 : Entraînement des Attaquants / Gardien de But : Technique et Tactique